



République et Canton de Neuchâtel
COMMUNE DE LA TÈNE

CONSEIL GENERAL

Procès - verbal N° 11

**Séance ordinaire
du jeudi 10 décembre 2009 à 19 h 00**

à

l'Espace Perrier, salle "Les Bourguignonnes"

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 novembre 2009
3. Election d'un-e membre de la commission de salubrité publique en remplacement de Malizia Penalosa, démissionnaire
4. Budget 2010
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 135'000 francs afin de réaménager le parking Sud du CIS Sports et Loisirs Marin et le chemin Ouest du parking
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la motion du 19 mars 2009 de plusieurs conseillers généraux, déposée par Eric Flury et Jérôme Amez-Droz, intitulée « Personnel de la Commune de La Tène : Quelle politique de formation ? »
7. Motions et propositions
8. Interpellations et autres questions
9. Lettres et pétitions
10. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
11. Divers

* * * * *

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, ouvre la séance et souhaite la bienvenue au public, à la presse, ainsi qu'aux conseillers généraux et communaux présents.

Il signale qu'un repas sera servi en fin de séance et que le public est invité à venir le partager avec les conseillers généraux.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, signale que le parti socialiste a d'ores et déjà complété le bureau, Mme N. Fellrath (PSLT) étant excusée. M. A. Trivelloni (PSLT) fonctionnera donc en tant que secrétaire-adjoint.

1. Appel

<u>Présents</u> : 35	<u>Excusés</u> : 4	<u>Absent</u> : 1	<u>Majorité</u> : 18
----------------------	--------------------	-------------------	----------------------

Sont excusés : Mmes N. Fellrath (PSLT), C. Schmid (PLRT) ;
MM. G. Gremaud (PSLT) et G. Togni (PLRT).

Est absent : M. J. Torrecillas (PLRT).

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 novembre 2009

M. M. Borel (PSLT) signale, à la page 13, 3^e intervention, 3^e §, qu'il faut lire : Plusieurs d'entre nous ont également déploré l'omission de ces servitudes qui n'ont pourtant rien d'exceptionnel, en pareilles circonstances.

M. A. Cramer (PSLT) signale, à la page 6, dernière intervention, 2^e §, 5^e ligne, qu'il faut lire : Il pense qu'il est nécessaire d'avoir des logements à loyer modéré pour que des habitants, à revenus bas et moyens, puissent payer le loyer, sans être obligés de demander l'aide sociale ou les prestations complémentaires aux pouvoirs publics.

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 novembre 2009, ainsi modifié, est accepté à l'unanimité.

3. Election d'un-e membre de la commission de salubrité publique en remplacement de Malizia Penaloza, démissionnaire

Mme S. Fassbind (PSLT) propose M. A. Trivelloni (PSLT), élu tacitement.

- Applaudissements -

4. Budget 2010

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, avant de passer la parole au CC, souhaite décrire la manière dont il va procéder pour le traitement de ce budget. Il passera en premier lieu la parole au CC, puis à la commission financière et aux groupes. Ensuite, nous passerons au passage en revue du budget. Les discussions de détail, remarques, questions et amendements se feront lors du traitement du cahier 2 "Compte de fonctionnement". Les réponses seront apportées au fur et à mesure par le CC. Si des amendements sont proposés, nous les voterons lors de l'analyse du point traité. Vous avez tous remarqué qu'il y a 10 postes, allant du poste 0 "Administration" au poste 9 "Finances et impôts". Si des personnes souhaitent intervenir, elles sont priées de lever la main clairement et d'annoncer le n° du poste sur lequel l'intervention porte, lorsqu'il annoncera le n° de la page concernée.

Après ces quelques précisions, il passe la parole au CC, qui a posé sur les tables une proposition d'amendement.

M. J.-M. Germanier (cc) signale que le CC propose d'amender directement ce budget 2010, puisqu'il faut tenir compte de ce qui s'est passé la semaine dernière au niveau du Grand Conseil. Nous avons eu passablement de sueurs froides lors de l'élaboration de ce budget, notamment par rapport à la volonté un peu trop marquée de l'Etat de vouloir reporter les charges de façon importante et pérenne sur les communes. Lorsqu'on est au bout de la chaîne, c'est un peu difficile d'encaisser, raison pour laquelle le CC a pris les devants et a notamment invité l'ensemble de la députation laténienne à venir assister à une séance d'information pour échanger les points de vue. Quelque part, tout est bien qui finit pas trop mal pour les reports de charges du Canton, puisque nous avons été contents d'avoir l'appui de nos députés et de voir finalement un report de charges pérenne se transformer en une contribution extraordinaire de solidarité. C'est moins pire que prévu, quoique pas forcément génial, mais quelque part l'effort a été fait et il est important au niveau du CC de pouvoir compter sur un soutien et des échanges toujours fructueux avec nos députés.

Cette contribution extraordinaire de solidarité figure dans l'amendement, limitée à une année, qui est de 18'000 francs plus élevée que ce qui avait été prévu de nous refiler du côté de l'Etat en matière de report de charges. Encore une fois, le CC estime que c'est un moindre mal. Hier, nous avons eu une assemblée extraordinaire de l'ACN et notre CC s'est prononcé en faveur de l'acceptation de ce report de charges, sans soutenir le référendum qui va être lancé, sans doute, par l'UDC. C'était la position dominante de l'ACN, par 26 voix contre 9 et quelques abstentions.

Nous estimons que nous devons construire avec le Conseil d'Etat et que, dans la commune, nous avons suffisamment de projets relativement chauds pour faire le poing dans la poche, pour autant que ce report de charges soit unique et qu'on en reparle plus jamais. Le CC a estimé de mettre les énergies là où on devait les mettre et ne pas aller forcément récolter des signatures dans la rue pour combattre ce qu'on peut appeler une cohésion sociale ou une politique cantonale.

Par rapport à l'amendement, vous avez également un point qui change, relatif aux traitements de nos employés communaux. Nous appliquons par défaut la politique du personnel, identique à celle de l'Etat, qui a été un tout petit peu "bizarre" dans son approche de cette année, puisque l'octroi d'échelons automatiques aux collaboratrices et aux collaborateurs n'est pas rémunéré. Sur la fiche de salaire, il y figure mais il sera rémunéré seulement en 2011. Si on ne veut pas déroger à cette pratique-là, il s'agit d'en prendre acte.

Au niveau du budget à proprement dit, l'excédent de charges qui vous était soumis dans la plaquette était de 1'800'000 francs et il passe à 1'818'000 francs. Vous trouverez sur la première page de l'amendement qui vous est proposé, les comptes qui sont modifiés et notamment le

compte qui concerne l'intégration professionnelle, qui voit son montant diminué, respectivement la participation des entreprises de transports et l'inscription extraordinaire d'une contribution de solidarité à hauteur de 256'000 francs.

Le message du CC se situe dans le cahier 1 de la plaquette. Ce sont 10 pages pour vous expliquer la démarche que le CC a souhaité appliquer pour arriver au budget qui vous est présenté ce soir. Il faut dire d'emblée que nous sommes cohérents avec le programme de législature que nous avons présenté il y a quelque temps, respectivement la planification financière. Nous souhaitons, en ces temps qui sont quelque peu agités, ne pas affaiblir les plus faibles. On souhaite faire quelque part le *dos rond* comme on l'a indiqué et éponger l'excédent de charges par le fait de puiser le montant correspondant dans la fortune communale qui s'élève, il le rappelle, au 1^{er} janvier 2009, à 9.45 millions de francs.

Au niveau des remarques générales, qu'est-ce qui se caractérise au niveau de notre commune ? C'est la chute vertigineuse des recettes des personnes morales (PM). On perd environ 1.4 à 1.5 million et on est tributaire de cet élément qui est purement structurel. Sur ce montant, il y a 1.1 million qui correspond à une seule entreprise, donc une seule écriture. Cette entreprise, d'un coup de téléphone, a demandé un abattement de 60%. C'est le plus gros contribuable de la commune et, pour le reste, on se base sur les prévisions qui nous sont données par le Canton.

La lecture peut être différente suivant le côté où l'on se place. Les plus pessimistes diront que 1'818'000 francs, c'est absolument intolérable, impensable ou impossible. Par contre, celui qui va regarder un petit plus à fond ce qui se passe, remarquera, si on fait abstraction de deux choses, le report de charges de l'Etat d'une part et, d'autre part, cette chute des recettes des PM, on aurait théoriquement ramené, comparativement au budget de l'année passée, l'excédent de charges à "zéro", notamment par le fait qu'on a aussi eu une conjonction de circonstances intéressantes, p.ex. au niveau du personnel communal où on peut maîtriser la charge salariale par le fait que du côté des écoles, il y a passablement d'enseignantes et d'enseignants qui sont partis à la retraite. Sans changer les prestations ou le nombre de classes, on bénéficie de quelques centaines de milliers de francs d'allègement. On voit aussi, au niveau du camping, des hausses qui sont toujours intéressantes, respectivement les redevances électriques du Groupe E, pour lesquelles nous avons toujours une initiative pendante au Grand Conseil. On a remarqué que, cette année, on a encaissé 100'000 francs de plus que l'année dernière. Au vu de ces éléments-là, le CC est quand même satisfait d'annoncer que l'excédent ou le déficit structurel de 400'000 francs a pu être ramené à zéro vu sous cet angle-là.

Vous avez aussi vu dans la plaquette, concernant la péréquation financière intercommunale, que nous annonçons la venue de Jean Studer lundi passé. Il est venu avec des personnes du service des communes, qui ont les compétences requises. Nous avons eu l'occasion de pouvoir mesurer la péréquation financière intercommunale sous tous ses angles, de se la voir présentée, de pouvoir poser des questions, de voir comment le départ de Tag Heuer a quelque part péjoré les comptes avec un décalage sur plusieurs années, de pouvoir être sûrs de quelques bizarreries qui nous apparaissent et que les évaluations nous soient bien expliquées. Ce qui nous intéressait surtout, c'était cette fameuse réforme qui est attendue pour 2011 et sur laquelle, pour l'instant, le Conseil d'Etat ne s'est pas trop exprimé. On le comprend bien puisqu'il a entre ses mains uniquement le rapport des experts. Il y a tout un processus politique qui devra être mis en place. Néanmoins, on a pu sensibiliser le Conseil d'Etat à la problématique particulière de notre commune.

Au niveau de la prévoyance sociale, nous avons tout d'abord eu une crise financière et après elle est devenue économique et maintenant elle est sociale. Au chiffre 5, on voit qu'on a une charge nette qui augmente de près de 300'000 francs, due à la montée du chômage, et tous les problèmes qui y sont liés font qu'on n'est actuellement pas dans une situation très heureuse.

Cela risque de se péjorer encore car le canton de Neuchâtel se situe en deuxième position des cantons les plus touchés en matière de chômage.

Pour en venir aux conclusions, par rapport à ce budget, le CC a souhaité avoir la tête froide. Il est vrai qu'avoir 1.8 million en négatif n'est pas facile à appréhender. On a voulu travailler sans précipitation, avec clairvoyance et discernement. On n'a pas voulu couper dans les prestations puisque c'est contraire à la convention de fusion. On aurait pu dire que l'administration communale était plus qu'ouverte l'après-midi p.ex. mais ce n'est pas le but quand on a quelque chose de structurel. On corrige une fois qu'on a quelque chose de conjoncturel et, comme dit maintenant, on prend d'autres mesures. Quelque part, le CC est quand même préoccupé et on va suivre avec toute l'attention nécessaire d'abord le bouclage des comptes en avril 2010, tout comme les informations qu'on reçoit du Canton, notamment en matière de taxations. Il faut savoir qu'actuellement, la moitié des PM n'ont pas été taxées en matière de revenus et il peut y avoir quelque chose de surprenant, à la hausse ou à la baisse. Tout cela sera suivi avec une attention toute particulière vu que la situation est difficile. En fonction de ce que nous trouverons, on prendra les mesures qui s'imposent.

En finalité, il remercie les acteurs de ce budget, en commençant par le bas, les collaboratrices et collaborateurs de la commune, les chefs de service, l'administratrice adjointe, l'administrateur adjoint, notre administrateur, respectivement ses collègues du CC. Ce budget ne nous a pas divisés. C'est un budget unanime qu'on vous présente tous les cinq. L'ensemble du collège du CC se tient volontiers à votre disposition pour l'examen de détail.

M. M. Eugster (ELT), au nom de la commission financière, signale que les années passent mais que les recettes ne changent pas, quelle que soit la couleur du gouvernement cantonal.

Il y a une année, le Conseil d'Etat proposait de reporter certaines charges sur les communes pour le budget 2009. Il fut débouté par le Grand Conseil.

Cette année, la commission financière a de nouveau pu goûter l'idée avec un premier projet de budget affichant un déficit de 1'800'000 francs, dont 410'000 francs de report de charges.

La deuxième mouture annonce un déficit de 18'000 francs de plus et le report de charges devient une contribution extraordinaire de solidarité à hauteur de 256'000 francs, ce qui ne fait pas passer la pilule vraiment plus agréablement.

Sans ce paquet amer, le déficit serait tout juste supportable.

Une fois retranchés les amortissements et les variations des comptes de provisions, nous afficherions en effet une trésorerie équilibrée de justesse.

Cela aurait signifié que nous ne devions pas emprunter pour fonctionner et respecterions ainsi une des règles essentielles de gestion financière publique.

Avec cette contribution extraordinaire de solidarité, nous entrons à nouveau dans la zone dangereuse de l'emprunt, pour payer les charges courantes.

C'est d'autant plus regrettable que cela masque les efforts de l'Exécutif pour ramener pas à pas notre déficit structurel à zéro.

Afin de tenir compte de cette situation délicate, la commission financière vous propose à la majorité de ses membres d'introduire 14'000 francs d'économies complémentaires en réduisant :

- 1 de 23'000 à 21'000 francs le poste 020.310.01 "Impression de formules, photocopies"
- 2 de 12'000 à 5'000 francs le poste 200.310.00 "Mobilier, fournitures, matériel scolaire"
- 3 de 25'000 à 20'000 francs le poste 309.317.00 "Commémoration Fête nationale".

L'effort structurel n'est malheureusement pas partagé partout.

Comme régulièrement jusqu'ici, la commission financière constate avec regret que la facture de nombreux syndicats intercommunaux et associations de communes augmente, quelle que soit la conjoncture.

Afin d'empoigner la problématique, la commission financière vous propose à l'unanimité de donner mandat à nos représentants auprès de la commission de gestion du SIS et à nos délégués au comité et au conseil intercommunal du Syndicat du Feu du Bas-Lac de demander à ce que ces syndicats et associations de communes obtiennent une réduction cumulée des dépenses de 10% au moins au terme du budget 2011.

Le choix de la commission s'est porté sur ces syndicats et associations car ce sont ceux qui présentent systématiquement et depuis le plus longtemps une croissance de leurs charges.

La commission est d'avis que cette manière de procéder n'est pas acceptable. Si la démarche est fructueuse, elle vous proposera de l'étendre à d'autres syndicats.

D'un point de vue conjoncturel, la contraction des recettes de l'impôt des PM semble inévitable.

Dans cette optique, les hypothèses retenues par le CC paraissent prudentes et la commission y souscrit.

Elle partage également dans sa majorité la stratégie exprimée par l'Exécutif, qui veut qu'on fasse le *dos rond* durant cet exercice conjoncturel difficile en attendant des jours meilleurs.

En conséquence de quoi, la commission financière vous invite à accepter le budget présenté, non sans avoir au préalable adopté les trois restrictions de budget et le mandat global proposés il y a quelques instants.

Au moment de conclure, nous ne saurions ignorer le travail à nouveau impressionnant de l'administration et du CC. La commission financière les remercie sincèrement de leur engagement et du résultat présenté.

M. D. Jolidon (ELT) signale que l'Entente, dans sa séance de préparation, a étudié avec attention et dans le détail le budget 2010.

Elle s'est posée la question de savoir l'intérêt qu'il y avait à analyser et à voter des sommes d'argent que d'autres dépenseront sans que nous ayons le pouvoir de contrôler et de décider.

Notre argentier cantonal a dit voici quelques jours "qui paie décide". Il ne devait certainement pas penser aux communes. Ces reports de charges nous ont titillés.

En cette période où le football tient la une de l'actualité, nous avons nous aussi distribué des cartons rouges et jaunes mais aussi des lauriers :

- o carton rouge au Conseil d'Etat, qui attend toujours le dernier moment pour annoncer des reports de charges sur les communes et qui ne prend pas ses responsabilités pour restructurer ses services
- o carton rouge aux représentants du peuple au Grand Conseil, qui décident d'une contribution extraordinaire des communes, qui est appelée "impôt de solidarité commune personnes physiques" dans le décret cantonal y relatif. L'Entente s'est posée la question de savoir si tout cela était fair-play. Comment des personnes non mandatées par des communes peuvent-elles voter un don *communal* ?
- o carton jaune à la commune et à l'ACN qui ne se sont guère manifestées suite à ce vote. Ce silence sur cette réquisition financière de l'Etat pourrait pousser les communes à se renfermer sur elles-mêmes et ne plus vouloir participer, faute de moyens, à des projets régionaux

- o carton jaune à nos représentants et à ceux des autres communes qui siègent dans divers syndicats et associations intercommunales. Depuis des années, leurs comptes ne cessent de grimper alors que la plupart des comptes propres aux communes ont subi des cures d'amaigrissement. Il faut que nos représentants, associés à ceux des autres communes, luttent ensemble pour enrayer cette hausse perpétuelle
- o Lauriers à l'administration pour le toujours excellent travail ayant abouti à ce document clair et précis, malgré de petites erreurs de ci, de là. Nous avons relevé particulièrement les deux erreurs suivantes : à la page 2 du rapport, il ne faut pas lire 2009 et 2010 mais 2010 et 2011 et à l'annexe 6 du cahier 5, le montant devrait apparaître dans la colonne au 31.12.2010, ce qui amène le montant de la dette à 37'484.15 (millions)
- o Lauriers enfin au CC par son argentier et ses membres pour la maîtrise des coûts étant de leurs responsabilités.

Nous proposerons des amendements pour trois comptes que nous développerons le moment venu. Les membres de l'Entente qui le jugent nécessaire interviendront lors de la lecture de détail, mais ils devraient accepter ce budget amendé à une grande majorité.

M. N. Krügel (PLRT) pose la question de savoir si vous vous êtes déjà demandés depuis combien de temps nous parlons de crise financière et de crise conjoncturelle ? Il a vérifié. Les premiers titres de nos quotidiens à y faire référence datent de l'automne 2007. On a commencé à parler d'une bulle immobilière qui faisait "plop" du côté de la Californie. Deux ans déjà que l'on sait que certains fondements de notre confort sont rognés. Deux ans qu'on sent le revenu des entreprises s'éroder et qu'on peut supposer que le produit de l'impôt va flancher.

Cette crise devient aujourd'hui des plus concrètes pour notre commune. 24 mois après que les prémices aient été vus et rapportés. Il en faudra probablement autant pour que le retour à un niveau d'activités profitables se fasse sentir, tant le paquebot macro-économique réagit sur des cycles plus longs que nos exercices budgétaires.

Tout comme vous, le groupe libéral-radical ne peut que constater l'ampleur des effets de la crise. 1'800'000 francs de déficit, c'est l'équivalent de 11 points d'impôts. C'est aussi 6.9% du total de nos charges. A l'échelle d'un pays, ce sont des rapports qui vous mettent en quasi cessation de paiement, comme le gouvernement grec l'expérimente cruellement depuis mardi.

A notre échelle, c'est un résultat qui a pour conséquence que nous devons emprunter pour fonctionner. Emprunter pour payer les salaires de la voirie, emprunter pour acheter les enveloppes de l'administration, emprunter pour offrir un souper à nos aînés. On ne peut pas dire que la perspective soit réjouissante car, répétée plusieurs exercices de suite, elle mène invariablement à la faillite. C'est une question de temps.

Mais parmi cette forêt de feux passés au rouge, il y a tout de même quelques aspects positifs. Le Canton s'est résigné à une contribution unique de solidarité. Si elle ne se répète pas en 2011, nous serons donc à l'équilibre en termes de trésorerie, pour autant que les autres postes du budget restent stables. Nous ne devons donc plus qu'emprunter la totalité de ce que nous investissons. Ce n'est toujours pas très sain mais le rythme d'empoisonnement sera ralenti et nous laisserons aux générations futures le plaisir d'éponger nos décisions d'aujourd'hui. Autre point positif : la vigilance de notre Exécutif. Pleinement conscient de l'aspect non durable de ce budget, il nous annonce une veille attentive et la prise de mesures complémentaires courant 2010 si la situation devait encore se dégrader. Nous lui faisons pleinement confiance et sommes convaincus qu'il s'y résoudra.

Sans cet effort de tous les jours et sans mesures structurelles au niveau cantonal, la politique du *dos rond* qu'on nous propose ne tiendra pas au-delà de 2010. La Tène devra sans doute rouvrir le dossier fiscal. Pour le groupe libéral-radical, le moment semble plutôt mal choisi. Nous ne

saurions nous y résoudre sans un exercice de détail dans lequel chaque tabou est remis sur la table, chaque vache sacrée est soigneusement réévaluée et chaque dépense précautionneusement soupesée. Ce n'est qu'une fois ce douloureux exercice réalisé que la question fiscale pourra être posée. Il en va de la crédibilité de notre Autorité et d'un équilibre des sacrifices dans un contexte où nos concitoyens sont joyeusement ponctionnés de toutes parts.

Comme dit à l'instant, le groupe libéral-radical admet que faire le *dos rond* sur l'exercice 2010 est probablement jouable. A une très large majorité, il s'est rallié à l'idée. Malgré le goût amer du déficit budgété, il acceptera le budget et la plupart des amendements proposés par la commission financière.

Tout ceci non sans avoir au préalable remercié chaleureusement le CC in corpore, l'administration et toutes celles et ceux qui ont participé à l'établissement de ce document.

Mme S. Fassbind (PSLT) signale que nous avons pris connaissance de ce budget avec sérieux et avec une relative attention.

Compte tenu de la crise de fin 2008-2009, avec ses baisses au niveau des rentrées fiscales, notamment sur le plan des PM et son augmentation au niveau des personnes assistées, le groupe, dans sa majorité, n'est relativement pas mécontent que la commune s'en tire avec un excédent de charges de 1'800'000 francs, rectifié à 1'818'000 francs avec l'amendement du CC de ce jour, suite à la décision du Grand Conseil du 2 décembre 2009. Ce report de l'Etat est heureusement unique et exceptionnel mais pas pérenne et même si nos charges augmentent de quelque 18'000 francs, cette augmentation prévue pour 2010 ne doit pas l'être pour une durée indéterminée. Nous osons espérer que le Canton ne reviendra pas en arrière sur ce point-là.

Sans doute, la commune a dû, pour éviter de devoir effectuer des prestations et augmenter les impôts, toucher à la fortune communale. Certains d'entre nous se sont montrés fort mécontents dans la manière de faire, dans la mesure où ils estiment que nous devons laisser à notre descendance une certaine fortune. D'autres, en revanche, soutiennent qu'à situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles doivent être prises et que le fait de pomper un peu notre réserve communale, notre fortune communale, devait être décidé avant le budget 2010. Nous osons toutefois là aussi espérer que cette mesure sera vraiment exceptionnelle et qu'elle ne sera pas renouvelée à chaque exercice.

Nous avons pris note enfin que ce que nous avons reçu du Canton suite à la fusion de nos communes a pu, à raison d'un tiers servir au désendettement de la dette communale et à l'amortissement d'investissements. Nous avons aussi appris que les deux tiers de ce capital qui nous a été versé par l'Etat ont pu augmenter la fortune communale.

Dans son ensemble, le groupe va accepter ce budget sous réserve de 2 ou 3 membres qui estiment que l'excédent de charges est relativement élevé, mais nous allons entrer en matière sur ce budget, tout en relevant que le déséquilibre entre les charges et les recettes fiscales ne sauraient perdurer à trop long terme et que le rabatement des rentrées fiscales des PM doit rester lui aussi exceptionnel et ne doit pas être renouvelé.

Nous aimerions aussi remercier l'administration de son travail.

M. D. Jolidon (ELT) signale que le report initial des charges de l'Etat sur les communes était d'environ 13 millions. On l'a annulé pour un don exceptionnel de 8 millions, qu'on espère nous aussi unique, d'où une diminution d'environ 5 millions. Et notre part a augmenté de 18'000 francs. Il aimerait savoir comment s'est faite cette répartition car il a l'impression qu'on est pénalisé, ce qui signifie que d'autres communes ont vu leur participation ou leurs charges reportées ou diminuées d'une grande somme. En tout cas, les 5 millions ne sont pas chez nous...

M. J.-M. Germanier (cc) signale que M. Jolidon a entièrement raison. Il s'agit simplement d'un choix méthodique. Dans le commentaire du CC, vous avez en page 4, les mesures qui étaient touchées par le report de charges de l'Etat sur les communes (remise de cotisations AVS, part aux institutions pour mineurs handicapés, aide sociale, mesures d'intégration professionnelle, allocations familiales pour personnes sans activité lucrative et transports publics). Pour prendre ce dernier point, où il n'est pas complètement ignorant en la matière, l'idée était de repousser une partie des charges du Canton vers les communes. Les communes qui avaient beaucoup de transports publics avec beaucoup d'habitants, respectivement une bonne qualité de desserte, et si on prend les transports publics dans leur ensemble et qu'on refait un pourcentage de l'Etat en finances en faveur des communes, ces communes étaient pénalisées et les communes qui avaient moins de transports publics étaient moins pénalisées. C'est la somme de ces 6 mesures qui font qu'il y avait une différenciation au niveau des communes. Maintenant, quand on regarde le nouveau calcul, les choses sont complètement différentes puisqu'on part sur un développement qui est lié à la force fiscale des communes. Deux méthodes amènent deux résultats différents. En l'occurrence la Ville de La Chaux-de-Fonds et la Ville de Neuchâtel y ont gagné, la Ville du Locle y a perdu, nos voisins de St-Blaise et d'Hauterive y ont gagné un tout petit peu et toutes les autres communes du canton y ont perdu par rapport à la méthode. Pour nous, il s'agit de 18'000 francs mais d'autres communes, de la même taille que nous, y ont perdu 100, 150 ou 180'000 francs. C'est purement lié à la méthode et quelque part, il n'est pas la bonne personne ici pour répondre parce que ce sont nos députés qui ont décidé. Il s'agira de consulter ce qui s'est dit au Grand Conseil lorsque les PV seront publics, pour essayer de comprendre la chose. Mais deux méthodes, en résumé, amènent deux conclusions complètement différentes.

La parole n'étant plus demandée, M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, passe à la discussion de détail sur le budget 2010.

Seules les interventions sont indiquées.

Cahier 2 – Compte de fonctionnement

M. M. Eugster (ELT) signale que la commission financière vous propose dans sa majorité de ramener le poste 020.310.01 "Impression de formules, photocopies" de 23'000 à 21'000 francs.

M. J.-M. Germanier (cc) pense qu'il faut bien regarder le commentaire y afférant où on parle de leasings des copieurs, où on n'a pas de marge de manœuvre puisque les contrats sont signés. On parle d'achat de papier, là effectivement on pourrait un petit peu économiser, mais on parle surtout d'enveloppes et de bulletins de versement. La commune serait bien empruntée de ne pas avoir de bulletins de versement correspondants pour adresser les factures des déchets, de la taxe d'eau et autres à ses administrés. Mais pour 2'000 francs, il faut voter en toute sérénité.

Mme S. Fassbind (PSLT), à propos du compte 020.315.01 "Maintenance informatique", aimerait avoir des explications par rapport aux budgets 2009 et 2010 concernant l'augmentation de 13'000 francs de charges de ce poste.

M. J.-M. Germanier (cc) répond que le commentaire est assez précis. Il s'agit principalement de la convention de collaboration avec le CEG de 1997 qui a été remise à jour en 2009 afin de tenir compte de nouvelles applications, notamment ETIC qui gère la base de données habitants de la commune, sachant que le budget 2009 était sous-estimé. Il y a donc deux éléments qui expliquent cette augmentation.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, rappelle que nous avons une proposition d'amendement pour le compte 020.310.01 "Impression de formules, photocopies" qui demande d'abaisser le montant de 23'000 à 21'000 francs.

Cette proposition d'amendement est acceptée par 19 voix contre 13.

M. M. Eugster (ELT) signale que la commission financière vous propose de ramener le poste 200.310.00 "Mobilier, fournitures, matériel scolaire" de 12'000 à 5'000 francs.

Mme S. Fassbind (PSLT) aimerait savoir pour quels motifs il est demandé une telle réduction.

M. M. Eugster (ELT) répond qu'il s'agit de la création d'une mezzanine dans le collège de Wavre, de 7'000 francs, qu'on aimerait reporter d'une année, voire de quelques années.

M. M. Muster (cc) signale que la pédagogie moderne, au niveau préscolaire, impose aux enseignants de créer une multitude de petits espaces dans leur classe, p.ex. coin lecture, coin poupées, coin cuisine, coin peinture, coin bricolage, coin ordinateur, etc.

Aujourd'hui, l'effectif de la classe enfantine de Wavre est équivalent à celui d'une classe enfantine à Marin. Avec l'avènement de la commune de La Tène, les enseignants ont tout naturellement la possibilité d'échanges beaucoup plus importants qu'ils n'ont jamais été.

Devant la difficulté d'aménager un espace pour 22 élèves au niveau préscolaire, avec tous les coins recommandés par la façon moderne de conduire une classe de l'école enfantine, les enseignantes de Wavre ont trouvé une solution, inspirées d'aménagements qui avaient été faits au collège de Marin, à savoir la création d'une mezzanine.


D'aucun pourrait croire que demander la construction d'une mezzanine pour une classe relève d'un caprice, de la mode ou d'une quelconque fantaisie pédagogique. Eh bien non. Il se défend de conduire un dicastère, celui de l'enseignement et de la formation, et devoir agir comme un amateur.

Nous avons la chance d'avoir à faire à des professionnelles, des personnes compétentes, formées, soucieuses d'accomplir leur travail consciencieusement, des enseignantes dont la principale motivation est d'instruire nos enfants, en collaboration avec les familles.

On pourrait rétorquer que ces maîtresses ont pu jusqu'à aujourd'hui faire leur travail sans mezzanine. Oui, en effet, mais dans cette classe tout est tellement serré actuellement, il y a tellement de choses que l'on ne pourrait offrir, et si on pouvait offrir un tout petit peu d'espace supplémentaire, les enfants en profiteraient certainement réellement.

7'000 francs, c'est un montant important, certes. Le CC a été saisi de cette demande de construction de mezzanine dans le courant de l'hiver dernier. Il a été répondu aux enseignantes qu'il fallait patienter car le budget 2009 ne permettait pas de dépenser une telle somme. Nous avons enregistré la demande et décidé de la porter au budget 2010.

Il demande de laisser le montant tel qu'il est prévu dans le budget au point 200.310.00, à savoir 12'000 francs.

 Arrivée de M. Torrecillas. 36 personnes sont présentes. **La majorité passe à 19.**

M. S. Girardin (ELT) a pris connaissance des argumentations du conseiller communal en charge du dicastère.

Est-ce que, sur la commune de La Tène et plus précisément à Wavre, il n'y aurait pas d'autres lieux qui pourraient être aménagés ? Il a entendu dire qu'il y avait quand même passablement de locaux vides en ce moment. Est-ce qu'il n'y a pas des espaces qui pourraient être réaménagés pour faire des économies d'échelles et occuper des locaux qui ne le sont pas forcément ? Il pense notamment à une petite salle polyvalente.

M. M. Muster (cc) répond qu'il y a effectivement un peu d'espace qui a été créé suite à la fermeture d'une classe il y a deux ans.

Il a été décidé d'affecter cet espace libre aux travaux manuels qui jusqu'alors se tenaient dans les sous-sols, dans une salle borgne, humide, où les outils rouillent. En plus de cela, cette salle est chauffée à l'électricité, ce qui est un gouffre d'énergie. On a décidé de remonter cette salle de travaux manuels dans une salle qui est plus destinée à l'enseignement.

Il y a bien une salle polyvalente, mais elle est occupée par la couture, par toutes les leçons de soutien pédagogique qui se donnent tout au long de la semaine. Les enseignants l'utilisent aussi pour donner des leçons de musique ou de rythmique.

A Wavre, il y a une salle polyvalente, des abris atomiques vides mais qui ne permettent pas vraiment de faire un enseignement très sain.

M. E. Flury (PSLT) aimerait donner la position du groupe socialiste, qui s'opposera à cet amendement.

On a un petit peu de peine à comprendre que la commission financière vienne avec cet amendement sans finalement aller au fond de la question et voir ce qui se passait avec cette mezzanine et pourquoi cette dernière était demandée.

Il a encore quelques souvenirs de la création de l'école de La Tène, avec cette réunion entre le collège de Thielle-Wavre et celui de Marin-Epagnier. Il faut clairement dire que, dès le départ, on avait d'énormes disparités d'un collège à l'autre.

Aujourd'hui, on entend déjà des voix s'élever dans le collège de Wavre pour dire que finalement, ils se sentaient un petit peu les parents pauvres de la fusion.

On peut voir p.ex. que les salles de l'école enfantine, ici à Marin, sont extrêmement bien équipées, toutes avec une mezzanine et toutes avec les espaces.

Il pense que si l'on veut vraiment réaliser l'égalité sur tout le territoire de notre nouvelle commune, ça commence aussi à l'école.

Cette économie, presque de bout de chandelle, sur le dos des enfants n'est pas forcément le plus beau ou le plus judicieux signe qu'on puisse donner ce soir, ici dans notre Autorité.

Il appelle réellement à ce qu'on refuse cet amendement.

La parole n'étant plus demandée, l'amendement proposé est refusé par 28 voix contre 4.

M. M. Muster (cc) fait part de sa satisfaction suite au choix du CG. Merci !

M. D. Jolidon (ELT), pour le compte 210.300.00 "Conseil d'établissement scolaire", signale que l'Entente propose de passer la somme de 6'000 à 1'000 francs, puisque la somme de 6'000 francs concernait la commission quand elle était exécutive. Actuellement, c'est une commission qui est consultative, comme les autres, qui n'a plus de pouvoirs. Elle ne se réunit

que 4 fois par année. Il pense que l'on peut sans autre diminuer de 5'000 francs ce poste.

M. M. Muster (cc) a fait un rapide calcul. Si on prend les séances qui ont été agendées sur une année, on se rencontre une fois tous les deux mois. Cela représente six séances. Il y a huit membres. Une séance coûte donc 280 francs. Il pense donc qu'on est un peu juste avec 1'000 francs, ceci sans compter le souper.

M. D. Jolidon (ELT) trouve ce raisonnement un peu bizarre. Il fait partie de la commission de la police du feu qui se réunit trois à quatre fois plus souvent, parce qu'on a des visites le samedi et des séances de préparation de résultats. Le budget prévoit 2'000 francs et, chaque année, on arrive dans ces eaux-là. Pour 6 séances, on peut mettre 1'500 francs mais pas 6'000.

A la question de M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, M. D. Jolidon (ELT) confirme passer de 1'000 à 1'500 francs l'amendement concernant ce compte.

M. E. Flury (PSLT) s'étonne encore une fois de la légèreté de l'action politique. Il croit que c'est quand même un peu plus sérieux au niveau des calculs.

Nous ne nous opposons pas à cet amendement que nous trouvons certainement justifiable, mais il faut qu'on ait des chiffres, qu'on ait quelque chose, parce, pour nous, 1'000 ou 1'500 francs ne nous parlent pas.

On ne peut pas entrer en matière. Ce n'est pas comme ça qu'on exerce la dépense de l'argent public.

Il aimerait un rapide calcul, soit par notre argentier, soit par le chef du dicastère, pour qu'on ait un amendement qui tienne la route et qui corresponde réellement à la dépense qu'on aura à ce poste l'année prochaine.

M. S. Girardin (ELT) précise que ce sont des comptes d'apothicaires. Ils ont été dits par le CC, c'est 6 fois 280 francs, soit 1'680 francs, et on va bien leur octroyer 320 francs pour faire un souper à la fin de l'année. 2'000 francs serait le montant maximum qui serait octroyé à ce poste, aussi par rapport à l'honnêteté du budget des autres commissions.

M. Y. Boillod (administrateur communal) aimerait que vous nous laissiez quelques minutes. Vous pouvez continuer vos débats et on revient car il faut qu'on aille sur Internet retrouver la valeur du jeton de présence, multiplié par le nombre de membres et le nombre de séances.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, propose une interruption de séance de quelques minutes pour permettre de faire un calcul plus précis.

* * * * *

M. M. Muster (cc) signale qu'on a été rechercher dans le PV du CG du mois de juin, où les jetons de présence ont été arrêtés de cette façon-là : 50 francs pour le président, 50 francs pour le secrétaire et 30 francs par membre. On enlève le président, puisqu'il préside le conseil d'établissement scolaire et on arrive à un total de 230 francs par séance. A raison de 6 séances par année, il pense qu'avec 2'000 francs, on est confortable, à l'instar aussi d'autres commissions, et pouvoir aussi penser à organiser un souper.

L'amendement proposant de ramener la somme de 6'000 à 2'000 francs est accepté à la majorité.

M. D. Jolidon (ELT), concernant le compte 210.316.00 "Locations Espace Perrier et CIS", signale que l'Entente propose de passer de 35 francs / heure facturés à 15 francs, pour une diminution de charges de quelque 15'600 francs ou à 20 francs, comme pour les autres sociétés sportives de la commune, pour une diminution de charge de 11'700 francs. On nous a déjà annoncé que ce montant était contractuel et qu'il nécessiterait une renégociation dudit contrat. Il nous semble toutefois qu'en tant que propriétaires du bâtiment, et vu que ce n'est pas tout à fait une salle de gymnastique, nous pouvons demander à notre locataire de faire un effort, aussi unique, pour une année, pour nous permettre de diminuer un peu nos charges.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, aimerait que M. Jolidon précise les deux points, les deux numéros d'article, et le montant qui va changer dans le budget.

M. D. Jolidon (ELT) répond que pour le compte 210.316.00, au lieu de 28'000 francs, si on exige un prix de 15 francs / heure, on passerait à 15'600 francs de moins et si on arrive à négocier un prix à 20 francs / heure, la diminution des charges de ce compte serait de 11'700 francs. Il propose donc de négocier le prix à 15 francs / heure, soit 15'600 francs de réduction.

M. L. Siliprandi (PLRT), s'il peut comprendre l'intention louable de l'Entente à ce sujet-là, rappelle qu'on fait un budget. Un budget est un objectif.

On peut aussi passer un message pour dire qu'on souhaite que les Autorités renégocient les tarifs des salles avec l'exploitant du CIS et si cette négociation est fructueuse, on pourra voir dans les comptes de fin d'année un résultat tangible et plus intéressant.

Il pense qu'il est difficile aujourd'hui de faire baisser un poste du budget alors qu'on sait qu'il y a un contrat qui a été fait.

Il faudrait demander une négociation maintenant mais il préférerait qu'on donne la mission à nos Autorités de négocier, on le dit formellement et ça devra être protocolé. Et tout ce qu'elles obtiendront de ces négociations, ce sera ça de pris sur les comptes 2010.

M. D. Jolidon (ELT), au nom de l'Entente, se rallie à la proposition du PLRT.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, précise qu'il n'y a donc plus d'amendement mais une demande formelle au CC de négocier les tarifs du CIS. L'article n'est par conséquent pas modifié.

Mme S. Fassbind (PSLT), concernant le compte 231.352.01 "Ecoles techniques et professionnelles", et à propos de négociations, aimerait savoir s'il est possible de réduire cet écolage, voire de le supprimer car nous ne comprenons guère pourquoi le Lycée artistique bénéficie d'une participation de la commune alors qu'il n'est pas étatique et que d'autres collèges, qui ne sont pas non plus étatiques, ne bénéficient pas forcément de ces subventions.

Nous nous posons également la question de savoir si les élèves du collège de St-Georges ou de Montesori, qui sont souvent des enfants de cadres de Marin, peuvent aussi bénéficier de ces subventions.

M. Y. Boillod (administrateur communal) répond que ce poste concerne uniquement le Lycée artistique et pas d'écolages dans d'autres lycées ou d'autres écoles privées. Pourquoi est-il maintenu ? Il faut savoir qu'à l'époque, le CC de Marin-Epagnier s'était approché de Mme Perrinjaquet, conseillère d'Etat, pour demander pourquoi les communes devaient continuer de payer. Le CC avait relevé qu'il y avait absence de bases légales. Dans le cadre du

2° désenchevêtrement des tâches, où le Canton avait repris le secondaire supérieur, ce Lycée artistique avait été "oublié". La plupart des communes avaient fait le choix de continuer à payer des écolages qui étaient préalablement servis, avant de le désenchevêtrement, histoire de fournir ou de procurer aux élèves, aux enfants de leur territoire communal, une formation. Si une somme est prévue au budget 2010, cela correspond à 2 enfants scolarisés. Si d'aventure, le CG coupait cette ligne, le CC devra écrire au Lycée artistique pour dire qu'il ne paie plus, et ce sera aux parents d'assumer cette charge, sous la foudre du Conseil d'Etat, vu l'échange de correspondance préalable que nous avons eu.

Mme S. Fassbind (PSLT) pose une question générale par rapport à l'Espace Perrier, poste 303. Le groupe socialiste se pose la question de savoir pourquoi il y a des charges excédantes, compte tenu des locations qui pourraient intervenir. Il estime que cet Espace doit être sous-utilisé et qu'il pourrait l'être davantage, en le mettant à disposition de plus d'organismes ou de personnes et peut-être en le louant davantage à moindre prix. Est-ce que cette solution a déjà été envisagée, ce qui permettrait peut-être d'animer un peu le coin, la commune, et de donner une certaine animation à cet Espace et à ses alentours ? Est-ce que le CC s'est déjà penché sur l'utilisation de cet Espace Perrier et sur ses objectifs.

M. R. Walther (cc) répond que nous nous sommes déjà posés la question du coût de l'Espace Perrier. Il faut savoir que toutes les sociétés qui font partie du GASL bénéficient déjà grandement d'une réduction de prix pour cet Espace. Seules les sociétés externes paient le prix plein. Si on baisse les prix, ce sont des charges et des bénéfices qui vont entrer en moins pour la commune. On pourrait baisser les charges pour les sociétés du GASL mais ce n'est pas actuellement le vœu du CC, surtout que l'entretien de cet Espace Perrier a été quelque peu délaissé ces dernières années et que nous avons un grand manquo en réparations.

M. M. Eugster (ELT) signale que la commission financière vous propose de ramener le poste 309.317.00 "Commémoration Fête nationale" de 25'000 à 20'000 francs. On ne va pas compter les fusées ou les drapeaux en moins...

M. D. Rotsch (cc) répond qu'en ces temps difficiles, c'est vraiment un poste qui est difficile à défendre.

On peut se poser la question de savoir, quand ça va mal, si c'est vraiment le moment de faire la fête.

Il attire toutefois l'attention sur le fait que ces 25'000 francs correspondent à la dépense qui a été faite l'année passée, où la barre a été mise relativement haute.

Il y a presque 4'000 personnes qui assistent à cette fête. Elle fait en tout cas le tour de la région quant à sa renommée.

Il est vrai que le CC dépense une certaine somme pour assurer cette Fête nationale qui a pour but une certaine cohésion, de fédérer sa population au niveau de La Tène, mais en contrepartie il y a aussi la recherche de recettes au niveau de sponsoring, de publicité, ce qui en réalité ramène la facture à 18'000 francs (25'000 francs ./ 7'000 francs), ce qui est encore en dessous du budget qu'à l'époque Marin-Epagnier engageait dans sa Fête nationale, sans sponsors certes, mais on peut considérer aujourd'hui que la Fête nationale a un niveau, d'un point de vue régional, qui est extrêmement apprécié.

Le CC tient à remercier les sociétés locales de leur engagement pour assurer la partie intendance et la marche en général de cette fête. Elles profitent d'une manière importante de ces recettes qui sont effectuées dans ce cadre-là, ce qui n'est pas pour déplaire dans leurs comptes et à leurs caissiers.

M. D. Jolidon (ELT) signale qu'il intervient ici en tant que président du GASL pour le compte 309.436.00 "Fête Nationale, sponsors", d'où les fameux 7'000 francs de recettes.

Il aimerait préciser que les personnes qui ont été contactées pour sponsoriser la Fête nationale 2009 étaient pour la plupart déjà sponsors des sociétés de la commune. Elles n'ont pu refuser leur participation et n'ont pas compris le pourquoi de cette demande, croyant qu'elle venait du GASL.

Il y a eu une petite mésentente car les sponsors étaient persuadés que c'était le GASL qui leur demandait de participer à la fête alors que c'est la commune qui a encaissé les sommes.

Au vu de la crise actuelle et ayant pris contact avec certains des sponsors qui s'étaient plaints sur cette façon de faire, ils ont annoncé que leur budget sponsoring 2010 ne pourrait pas être étendu et qu'ils devraient faire un choix entre la commune et les sociétés.

Les sociétés communales craignent donc de perdre une manne qu'il est très difficile d'acquérir et de conserver, c'est pourquoi il demande de supprimer ces 7'000 francs au budget.

Si votre Autorité refuse de les supprimer, il demande au CC de ne pas contacter les personnes qui sponsorisent déjà les sociétés de la commune.

M. J.-P. Ros (PSLT) aimerait dire deux choses en ce qui concerne l'amendement de la commission financière.

La première, contrairement à ce qu'a dit M. Rotsch, c'est quand ça va mal qu'il faut faire la fête. C'est à ce moment-là qu'il faut nous faire plaisir et faire plaisir à nos concitoyens, se retrouver et sortir un peu de la morosité et de la grisaille. On la retrouve d'ailleurs dans nos interventions quand on parle de crise.

La seconde est qu'il est déçu et préoccupé par l'absence de sérieux du travail de la commission financière. C'est grave.

On nous fait passer un amendement où on nous dit qu'il faut économiser sur les enveloppes (2'000 francs) mais on ne sait pas comment. Aucune clé n'est donnée.

Maintenant, on nous dit de retrancher des choses et, de manière presque cynique, vous nous dites que vous n'allez pas calculer les fusées ou les drapeaux en moins. On pourrait vous le reprocher. Vous auriez dû le faire. Ce n'est pas un travail sérieux.

Il propose de refuser tous les amendements qui ne sont pas motivés de façon claire par cette commission qui travaille pour ça, qui se réunit pour ça, qui contacte l'administrateur qui a des renseignements de première main qui lui sont fournis par le CC, et qui n'argumente rien dans ce lieu qui est un forum, un échange d'idées.

Echangeons les idées mais pour échanger les idées, il faut avoir un petit peu de matière.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, passe au vote de l'amendement concernant le compte 309.317.00.

L'amendement obtient 15 voix pour et 15 voix contre.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, considère que les sociétés locales gagneront de l'argent si beaucoup de monde participe à cette fête et que cette fête doit être belle. Sa voix se porte donc sur le refus de l'amendement de la commission financière.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, passe au vote de l'amendement concernant le compte 309.436.00.

L'amendement est refusé à la majorité.

M. D. Rotsch (cc) remercie le CG d'avoir accepté de garder la ligne budgétaire prévue. Comme dans tous les postes, nous ferons notre possible pour la respecter. Il sera également tenu compte de l'intervention de M. Jolidon, en tant que président du GASL, et nous ferons le nécessaire pour essayer d'éviter de contacter les principaux sponsors des sociétés locales.

M. D. Jolidon (ELT) signale, concernant le compte 350.317.01 "Activités créatives", que nous demandons la suppression des 4'000 francs demandés par le Troglo pour préparer la fête de La Tène car, à ce stade du projet, on ne peut pas encore savoir comment vont participer les bénévoles. On sait qu'il y en aura mais même les sociétés locales ne savent pas à quelle sauce elles seront mangées ou pourront participer à cette fête. Avant que nous votions un crédit de 4'000 francs au Troglodyte, il faudrait déjà qu'il s'approche du GASL et du comité d'organisation pour voir ce qu'il propose, ce qu'il a à faire et voir si cela s'inscrit dans le but de la fête.

M. M. Muster (cc) signale qu'on l'a entendu tout à l'heure. Un budget est un budget, c'est pour prévoir. L'état actuel des travaux de collaboration entre le comité d'organisation de La Tène Festival et le Troglodyte en sont aux balbutiements. L'objet, c'est maintenant qu'on le prépare et le Troglodyte doit avoir ces dépenses en activités créatives (il s'agira de matériel, de supports d'animation, d'animateurs) pour une participation à venir, qui est encore en construction. Si il n'a pas l'argent, il ne pourra pas le faire, il ne pourra pas se lancer, raison pour laquelle le CC propose de mettre ces 4'000 francs pour laisser la possibilité au Troglodyte d'intervenir dans cette fête villageoise qui se dessine.

M. S. Girardin (ELT) croit qu'il y a un doux mélange dans ce dossier.

La commune voudrait offrir une sorte de sponsoring au Troglodyte pour ses activités, ce qui est tout à fait louable, mais l'organisation même de la fête se fera par un organisme privé, qui a un budget, et c'est cet organisme-là qui va donner la manne au Troglodyte, qui va peut-être se retrouver dans le comité d'organisation de la fête en tant que telle.

Cela peut créer un précédent, comme l'a dit M. Jolidon, pour les autres sociétés qui pourraient se sentir lésées si elles ont envie d'organiser quelque chose.

Tout un chacun pourrait venir avec un petit projet pour demander des fonds à la commune.

D'une manière plus déguisée, le CC aurait pu mettre cette subvention un petit peu plus cachée dans les subventions globales qui sont attribuées aux sociétés villageoises.

M. D. Rotsch (cc), faisant partie du comité d'organisation, rappelle que La Tène Festival est organisée dans le cadre du GASL.

Ce n'est donc pas une société en tant que telle, ni un comité qui a un statut de société locale, mais elle est mandatée par le GASL et c'est dans ce cadre-là que la commune apporte un soutien au Troglo pour qu'il amène ses forces vives et sa force créatrice au bénéfice du GASL et bien évidemment à la vie villageoise.

Au sens du CC, cela rentre tout à fait dans le cadre des activités que le Troglo assure durant toute l'année. Il s'agit de prestations qui sont offertes à la commune au travers du Troglo pour une fête organisée par l'ensemble des sociétés locales, au bénéfice de la population.

M. L. Siliprandi (PLRT) demande une suspension de séance, accordée par M. M. Binggeli

(PSLT), président du CG.

* * * * *

M. L. Siliprandi (PLRT) signale que nous avons été assez sensibles aux arguments développés par l'Entente et deux arguments nous ont particulièrement interloqués.

Premièrement, le fait que l'on crée un précédent. Si demain, le CC recevait une lettre du MBC qui demandait de participer à cette fête en demandant un subventionnement, pourquoi le refuser ?

Deuxièmement, on estime que le Troglo a également un budget pour toutes ses activités, qui sont louables, sur toute l'année.

Pendant que la fête sera organisée à La Tène, le Troglo à Marin sera fermé. Les activités seront déplacées et cela coûtera certainement un peu plus cher d'être en bas.

On estime que c'est aussi une preuve de sagesse de leur dire qu'on souhaite leur participation à cette fête mais qu'il a toute l'année pour organiser son budget et les moyens d'y participer.

Suite à ces arguments, le PLRT votera l'acceptation de l'amendement de l'Entente.

M. A. Cramer (PSLT) aimerait poser une question technique.

Tous les postes de chauffage, d'électricité, etc. ont diminué, comme p.ex. à l'Espace Perrier qui a passé de 57'000 francs à 36'500 ou à l'école enfantine qui a passé de 11'000 francs à 7'500.

Pour le Troglo, le poste est augmenté. Est-ce qu'on va plus chauffer ?

L'année passée, à l'époque du budget, le mazout était autour de 140 francs les 100 litres alors que maintenant il est autour de 80 francs.

Il trouve étonnant qu'il y ait partout des baisses, sauf là.

M. J.-M. Germanier (cc) répond que le problème de ventilation des charges sur les différents bâtiments (charges électriques, de chauffage ou d'eau) sont sujettes à des clés de répartition qu'il s'agit de définir à un moment donné.

Plus la commune va avancer dans son ancienneté (ce n'est que sa deuxième année d'existence), plus on affinera ces clés de répartition.

S'il y a des différences à la hausse ou à la baisse, c'est simplement dû à un changement de méthodologie de travail qui nous amène à coller un peu plus avec la réalité. La première année était celle de l'hypothèse de l'époque et maintenant on essaie d'affiner le tout.

On s'est tous posé la question, d'abord le CC, ensuite la commission financière, vous-mêmes ce soir, et finalement on a été convaincu par les arguments de notre comptable qui s'occupe de ce genre de choses et qui maîtrise la situation.

M. D. Rotsch (cc) aimerait rapidement revenir sur l'amendement suite à l'intervention de M. Siliprandi, pour qu'il n'y ait vraiment pas d'équivoque.

Sur la question de l'économie à faire de la part du Troglo, on peut le comprendre. Il comprend la situation mais ne la partage pas.

Il aimerait surtout que les esprits soient clairs en termes de prestations.

Comme il l'a dit tout à l'heure, cela n'a absolument rien à voir avec une société locale qui finalement aurait le droit ou des privilèges sur l'organisation d'une manifestation.

Il s'agit d'une manifestation organisée au bénéfice de la commune au travers du GASL.

Si d'aventure, l'amendement devait être refusé, ce qu'il espère, c'est bien au bénéfice de la commune, c'est-à-dire au bénéfice du GASL pour qui le Troglo assurera une prestation qu'il pourrait très bien assurer dans un autre cadre et au même bénéfice pour l'ensemble de la population.

M. D. Jolidon (ELT) signale qu'en tant que président du GASL, qu'il ne peut pas accepter qu'une société du village qui ne participe pas aux autres manifestations villageoises, donc qui ne s'intéresse pas beaucoup à la vie du village, participerait, moyennant un financement de toute la commune, à une fête où elle retirerait un bénéfice et que les autres sociétés se verraient interdire de réclamer ces 4'000 francs.

Si cela se passe ce soir, il va simplement dire à toutes les sociétés locales d'aller à la commune demander 4'000 francs d'avance pour préparer cette fête.

Par égalité pour toutes les sociétés du village, ce n'est pas normal qu'on attribue à une des sociétés, qui est encore sous l'égide de la commune, ces 4'000 francs.

M. M. Borel (PSLT) signale qu'il ne comprend pas très bien deux ou trois arguments.

Il lui semble que l'Espace Troglodyte n'est pas une société au même titre que le basket ou le foot. Là, il ne comprend pas très bien l'argumentation.

Ensuite, comme on l'a entendu, on ne vote pas un crédit mais un budget. Là de nouveau, il ne comprend pas très bien ce qu'on essaie de nous faire passer.

Si on investit cet argent pour l'Espace Troglodyte, on fait d'une pierre deux coups. On se tient à cet Espace si on veut s'y tenir et on leur permet de faire quelque chose. En plus c'est au bénéfice de la collectivité. Il ne comprend pas non plus ce qu'on essaie de nous faire croire, qu'on va favoriser une société, qu'on va créer un précédent ? Il ne voit pas où serait le précédent.

M. J.-P. Ros (PSLT) signale qu'au début de son intervention, M. Jolidon a argumenté non pas qu'il fallait supprimer cette prestation mais qu'on n'avait pas les éléments nécessaires pour savoir combien on allait dépenser et qu'il ne fallait pas voter ce crédit. Mais ce n'est pas un crédit qu'on est en train de voter, c'est un budget, de la prévision.

Si on entend, c'est la première hypothèse, quand même allouer des moyens, plus tard, quand on saura, quand on aura les renseignements au Troglodyte pour sa prestation, il faut quand même l'inscrire au budget.

Si on met zéro ce soir, on crée un petit peu un budget mensonger. Or, on aimerait dans notre prévision avoir un budget le plus proche possible des comptes. C'est ça le rôle du budget. Donc, on met une somme la plus proche possible de ce qu'on estime.

Il y a plein de comptes ou de lignes dans ce budget où on ne sait pas combien on dépensera réellement. Après, à tort ou à raison, on aura fait un travail prévisionnel.

La deuxième chose, c'est que le Troglodyte, contrairement aux sociétés locales, ne va pas réaliser de bénéfice car il exerce une action pour le bien de la collectivité publique.

Il ne dit pas que ce n'est pas le cas des sociétés locales mais c'est pour leurs membres. C'est une action indirecte pour le bien de la collectivité publique.

Ces 4'000 francs, c'est de l'occupation de jeunes dans un projet. C'est ça qui est intéressant. Il ne faut pas mettre ça en rapport avec des sociétés qui ont des membres cotisants, qui sont des

associations, des personnes juridiques, qui peuvent aller chercher des sponsors comme elles le désirent. La comparaison n'est pas juste, pas honnête intellectuellement.

Quand on va voter cet amendement, qui est à géométrie variable, puisqu'au début vous ne vouliez pas supprimer l'activité des jeunes et maintenant c'est le cas pour des questions de jalousie, la question qui se pose est de savoir ce que vont maintenant faire ces jeunes et quel est le message que nous les élus, on leur donne. On peut peut-être aussi leur proposer, en mettant zéro au budget, de faire les cons à la gare ou ailleurs, mais ce n'est pas ça le bon message.

M. D. Jolidon (ELT) signale, puisque le parti socialiste trouve qu'on ne s'exprime pas bien, qu'il va essayer d'être le plus précis possible et de bien structurer sa pensée.

L'organisation de la fête de La Tène incombe au GASL. Si le Troglodyte veut participer à la fête de La Tène, il devra s'adresser au GASL et pas à la commune.

Pour l'instant, et comme dit au début, on n'a pas eu de demande et on n'a pas encore déterminé les besoins. Si le GASL a besoin du Troglodyte pour cette fête, c'est à lui de régler ces problèmes de financement.

Il ne faut pas que la commune s'emmêle parce que le Troglodyte n'est pas une société locale alors qu'il participe aux séances du GASL. Le Troglodyte a demandé à en faire partie, raison pour laquelle il le considère comme une autre société du GASL.

La parole n'étant plus demandée, l'amendement est accepté par 23 voix contre 10.

M. D. Jolidon (ELT) précise qu'il ne s'agit pas d'une modification, mais nous demandons que le compte 351.427.07 "Locations parcelles chalets" soit indexé à l'IPC plus régulièrement qu'actuellement.

Cahier 4 – Prévisions des investissements

M. S. Girardin (ELT) aimerait préciser un terme dans le tableau.

En fait, on a d'un côté les dépenses et d'un autre côté les recettes.

Ces recettes sont-elles bien uniquement que des subventions, techniquement parlant ? Si c'est le cas, est-ce que ça pourrait être mis sous "subventions" ? Ceci parce qu'il y a de temps en temps une différence entre recettes / recettes en tant que telles et recettes / subventions, ou alors mettre un petit astérisque pour dire que c'est vraiment une subvention.

Mme S. Fassbind (PSLT), à propos des investissements pour 2010, demande si on pourrait avoir quelques renseignements sur la réfection de l'appartement à Louis-de-Meuron 4.

Il nous semble qu'un montant de 100'000 francs pour rénover un appartement est relativement élevé.

M. R. Walther (cc) répond qu'effectivement cette somme pourrait paraître à première vue élevée mais elle ne l'est pas. Ceux qui ont déjà fait un tour par cet appartement ont pu se rendre compte qu'il n'est plus salubre.

On a mis 100'000 francs au budget et on aura toutes les peines à le rénover : l'électricité est vieille, tous les sanitaires sont fichus et plus aucune chambre n'a un parquet viable.

M. A. Cramer (PSLT) intervient sur les investissements pour 2011. Il a déjà dit que 2 millions

pour le camping, c'était trop et il voit maintenant qu'il y en a 3 de prévu, dont 2 en dépenses.

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière sur le budget est acceptée à l'unanimité.
M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, signale que nous arrivons à la discussion de détail sur l'arrêté. Il a reçu de la part de son secrétaire un arrêté contenant les modifications liées aux amendements qui ont été acceptés. Les montants qui seront énoncés sont corrects. Il procède donc à la lecture de cet arrêté.

L'arrêté du Conseil général approuvant le budget 2010 est accepté à l'unanimité.

M. J.-M. Germanier (cc) aimerait dire que c'est un moment important pour un grand argentier que de voir un budget accepté. Il est vrai que l'accouchement a été long, mais pas forcément dans la douleur, puisqu'il vous a fallu un peu moins de 2 heures pour trouver quelque 10'000 francs en chiffres ronds d'économie.

Néanmoins, il remercie le CG de la confiance accordée.

Il remercie également la commission financière qui a travaillé à l'occasion de deux séances pour analyser ce budget.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, signale que le bureau du CG remercie également le CC et l'administration du travail fourni pour l'élaboration de ce budget.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 135'000 francs afin de réaménager le parking Sud du CIS Sports et Loisirs Marin et le chemin Ouest du parking

M. R. Walther (cc) signale que vous avez reçu un rapport relatif à une demande de crédit pour la rénovation de ce parking et désire apporter quelques informations additionnelles.

Les paragraphes concernant l'introduction, le développement et le financement sont, à son avis, assez clairs. Il répondra néanmoins à toutes les questions qui pourraient se poser.

Toutefois, il désire apporter des informations plus détaillées concernant la raison du choix de l'entreprise qui a été choisie par le CC afin d'exécuter les travaux, pour autant que ce crédit soit accordé.

Nous avons demandé, dans un premier temps, des soumissions à trois entreprises qui sont de la région et connues de vous tous. Ces trois entreprises nous ont fait des offres. Deux d'entre elles nous ont convaincus que la façon d'exécuter le travail correspondait à notre désir, la troisième entreprise qui a soumissionné ce travail, à notre avis, n'apporte pas une garantie quant à la fiabilité de la durabilité de ce travail.

Pourquoi ? Il va tout d'abord vous expliquer comment cette société désire effectuer le travail par rapport aux deux autres.

Vous avez vu les photos et lu le rapport concernant ce parking.

A peu près tout le monde a déjà vu, une ou plusieurs fois, ce parking parce qu'on y va pour faire du sport ou se promener.

Il y a des parkings qui sont encore à peu près bons et d'autres complètement détériorés parce que le terrain de dessous remonte. Cela vient du fait qu'à l'époque, lorsque ce parking a été construit, il y a 26 ou 27 ans, il n'y avait que de la chaille puis, au bout de certaines années, on a commencé à goudronner s'il restait un peu d'asphalte suite à une réparation d'une rue, ce qui

fait qu'aujourd'hui ce terrain est dans un état catastrophique.

Les deux sociétés retenues au point de vue technique proposent de faire un dégrappage de 5 cm sur toute la surface (1'500 m²) et ensuite de faire sur 10 cm de profond un écroûtage pour soulever tout ce qui a été tassé. Avec cet écroûtage, il sera fait un soubassement plat et à niveau pour accepter le nouvel enrobé. Ceci est valable pour les deux sociétés, dont l'exécution fiable des travaux devrait, on l'espère, durer longtemps.

La troisième société, que nous n'avons pas retenue, proposait le nettoyage des cailloux libres puis venait avec un goudron liquide goudronner le tout pour que les cailloux qui n'ont pas été arrachés, qui sont plus ou moins tenaces, soient collés et par là-dessus ajouter de l'enrobé neuf. Cette société a quand même prévu de faire un dégrappage de quelques endroits, de 10 m², alors que la surface est de 1'500 m².

Même remarque pour le chemin qui va de la route jusqu'à la Marinière. Cette société a décidé de faire ça autrement et, à notre avis, ce n'est pas fiable, en ce sens que cela va tenir quelques années mais comme le dessous n'aura pas été refait à neuf, l'enrobé sera, d'ici peu de temps, de nouveau endommagé.

Pour ceux qui ne sont pas tout à fait du métier, si vous avez une chambre à refaire chez vous, une tapisserie qui n'est plus tellement fraîche ou mauvaise, vous allez dans un magasin acheter une nouvelle tapisserie. Qu'allez-vous donc faire avant de coller la neuve ? Vous enlevez l'ancienne, bien sûr. Vous n'allez pas coller la neuve sur l'ancienne parce que cela ne tiendra pas.

Maintenant, pourquoi avoir choisi une entreprise plutôt que l'autre ? Uniquement parce que l'une est 5 à 6% meilleure marché que l'autre. Il s'agit d'un choix technique et d'un choix financier.

Il aimerait encore parler quelques instants des travaux additionnels qui ne figurent pas dans ce rapport et que nous allons entreprendre si les travaux se font. Nous prévoyons ajouter 6 à 8 anneaux, qui seront en surface roulante, pour fixer la tente communale, ceci pour que les sociétés puissent éventuellement poser la tente sur ce parking, sans devoir y planter forcément des clous.

Une autre chose importante, que vous devez savoir, c'est que nous avons reçu il y a deux semaines, une demande du FC Marin-Sports qui aimerait relier la Marinière à la conduite de gaz qui passe juste dessous ce parking. Pour cela, il faudra une tranchée et, pour le FC, ce serait une immense économie de coûts, si nous pouvions faire cette tranchée en même temps que les travaux du parking, parce qu'en fait les machines sont là. On fait aussi des tranchées pour l'évacuation de l'eau et on peut très bien en faire pour le gaz.

Il faut savoir que le chauffage actuel de la Marinière est bientôt fichu. Cela serait dommage de ne pas faire ces travaux maintenant car s'il faut les faire dans l'urgence l'hiver prochain, cela serait vraiment préjudiciable.

Le CC est conscient et sait qu'une commission sportive planche actuellement sur d'éventuels autres aménagements sur ce site sportif et il est d'avis qu'il serait fort mal venu de réduire le nombre de places de parc, car une zone de ce genre doit avoir un minimum de places de parc.

Aujourd'hui, ces places de parc sont fortement occupées puisque les recettes sont élevées.

Si cette place de parc ne pouvait pas se faire au mois de mars et que nous la faisons plus tard, il est évident que nous, CC, qui demandons aux gens de payer pour avoir des places de parc, il y aurait une incohérence de fermer ce parking.

On ne peut pas continuellement dire aux gens de payer pour se parquer et ne pas leur apporter des parkings adéquats.

Tous ceux qui ont été là en bas, que ce soit en voiture, en moto ou en vélo, savent que c'est extrêmement dangereux. Les cailloux giclent sur le terrain de football et, après ce CG, vous pourrez vous approcher du responsable du service de voirie qui vous pourra vous confirmer que les réparations de la tondeuse à gazon ne sont pas négligeables à cause de ces cailloux.

Par conséquent, il vous demande d'entrer en matière et d'accepter ce crédit.

M. J. Wunderlin (ELT), au nom de la commission financière, signale que cette dernière a étudié le rapport du CC lors de sa séance du mardi 1^{er} décembre.

Les discussions ne concernaient pas vraiment la question de la nécessité des travaux, comme il est incontestable qu'il faille les faire. Les questions de la variante et du montant du crédit n'ont pas été contestés non plus.

Mais la majorité des membres était d'avis d'attendre le rapport de la commission ad hoc pour une zone sportive à La Tène pour éviter de bloquer le travail créatif de cette commission par le réaménagement de ce parking.

C'est la raison pour laquelle la commission financière vous propose l'amendement de l'article 4 comme suit : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire, *mais au plus tôt à la réception du rapport de la commission ad hoc pour une zone sportive à La Tène.*

La commission financière vous propose donc d'accepter cet arrêté, y compris son amendement.

M. S. Girardin (ELT) signale que lors de sa séance de ce lundi, l'Entente de La Tène a étudié ce dossier et l'a parcouru de long en large.

Voici les éléments qui en ressortent.

La toute première chose, tout comme l'a relevé la commission financière, effectivement, c'est qu'il est regrettable qu'on crée une commission ad hoc et que celle-ci ne soit absolument pas consultée dans ce dossier. Il y a certainement là une erreur à réparer. Dans un premier temps, l'Entente allait dans le sens de l'amendement de la commission financière.

Deuxièmement, concernant l'urgence et la dangerosité du lieu. Pour nous, il n'y a pas d'urgence. Il y a d'autres choses à faire dans la commune et à créer, notamment dans des coins beaucoup plus dangereux. On parle de dangerosité du lieu. Il rappelle que même s'il y a des éclats de cailloux ou quelques trous sur ce parking, il n'en est pas moins que c'est excellent pour ralentir la vitesse, surtout que la route qui est le long du CIS est extrêmement étroite et nécessite souvent des ralentissements des voitures.

Ayant consulté hier toute une équipe de foot qui s'y rend régulièrement à vélo, il leur a demandé si effectivement ils trouvaient la place dangereuse puisqu'on parle des deux roues dans le rapport. Aucun des footballeurs en question ne s'est insurgé contre la qualité absolument médiocre et sur des éventuelles chutes qu'ils auraient pu faire. Si on roule à une vitesse adaptée, on ne crée pas de grands jets de pierres qui peuvent aller sur le terrain de football.

Troisième point, peut-être un tout petit peu plus personnel, puisqu'on parle de circulation. Lors de notre dernière séance de commission, on a parlé d'un projet de poursuivre la piste cyclable qui va malheureusement que jusqu'à la croisée des chemins qui mènent à Wavre. On nous a dit qu'on prévoyait de la prolonger et d'avoir une continuité dans cette piste cyclable qui va jusqu'à Wavre, ce qui permettrait une fois de relier complètement nos communes. Il a donc regardé le budget des investissements. Ô que diable ! Pas d'investissement pour cette éventuelle piste cyclable et piétonne pour ce prolongement.

L'Entente de La Tène a donc pensé renvoyer ce dossier à qui de droit, d'attendre les

conclusions du rapport et de revenir en des temps meilleurs sur ce sujet.

M. A. Fridez (PLRT) signale que lors de sa séance de mardi, le groupe PLR a examiné avec attention le rapport émanant du CC concernant la demande de crédit de 135'000 francs relative à la réfection du parking Sud du CIS et son chemin d'accès.

Chacun a déjà pu se rendre compte de la situation plus que limite dans cette zone et le rapport du CC en brosse un état des lieux circonstancié plus que préoccupant.

Sans entrer dans les détails : sécurité, cohérence avec les horodateurs, risques de dommages collatéraux, sont des raisons parfaitement justifiées pour accepter cette demande de crédit.

Le groupe PLR a reçu toutes les informations utiles et techniques relatives au choix des travaux et par là même à l'entreprise à qui il fallait confier ce réaménagement, si l'on veut une solution durable, adéquate et parfaitement conforme.

Toutefois, compte tenu des travaux en cours de la commission sportive, notre groupe s'est interrogé, s'il n'était pas éventuellement opportun de reporter cette réfection jusqu'à réception du rapport de ladite commission, ceci permettant d'éviter de défaire ce qui vient d'être fait.

En finalité, compte tenu principalement :

- de l'état déplorable de ce parking
- que les zones sportives doivent disposer de toute façon de places de parc en suffisance selon des normes établies
- que cette zone demeurera plus ou moins en l'état, en tout cas à moyen terme au vu des paramètres financiers,

le groupe PLR a estimé qu'il n'était pas urgent d'attendre et a jugé majoritairement tout à fait opportun de procéder à cette réfection dès que possible et acceptera donc l'arrêté tel que présenté par le CC.

M. B. Gomes (PSLT) signale que nous avons lu le contenu du rapport et vous en remercions.

Nous avons constaté que le rapport est incomplet et que beaucoup d'éléments sont manquants, comme la superficie totale du parking, celle totale de route desservant le parking le long du terrain de football.

Il est vrai que l'état du parking est très mauvais et a besoin d'être refait. Il est vrai aussi que nous avons à charge la sécurité, l'économie ainsi que l'image de notre commune.

Par ailleurs, il y a une commission ad hoc qui traite du site de La Tène, sous un autre aspect, mais cette place de stationnement fait partie d'un tout.

Premièrement, votre rapport montre que vous avez déjà choisi une entreprise à qui vous adjuderiez les travaux, sans l'approbation du CG et cela nous semble incorrect.

Deuxièmement, vous dites que la solution technique proposée par l'entreprise Palma n'est pas retenue, semblant peu fiable à long terme et l'objectif visé n'étant pas atteint. Mais quelle solution technique et quel objectif visé ? Rien n'est mentionné dans le rapport concernant la technique proposée permettant le mieux à appréhender le financement du projet.

Quant au parking, nous ne pouvons pas dire qu'il y en aura un à cet endroit où fonctionne le développement sportif du site.

Nous sommes heureux que l'objectif du CC soit d'offrir des infrastructures de qualité, qui soient dans la mesure du possible autofinancées.

Nous pensons qu'un concept global se décide, permettant de travailler dans le temps, en fonction des finances et de manière plus rationnelle.

Vu que le rapport est insuffisamment détaillé, nous proposons d'attendre le rapport de la commission ad hoc pour mieux étudier et apporter une solution globale pour le site de La Tène.

Le groupe votera l'entrée en matière et se prononcera positivement sur la modification de l'article 4.

M. R. Walther (cc) remarque que quelques questions ont été posées, surtout concernant ce rapport de la commission ad hoc. Soyez certains que nous comprenons très bien la position de la commission sportive et aussi celle des gens qui la soutiennent. Des gens travaillent effectivement actuellement sur ce projet.

Il répète que le CC ne désire pas diminuer le nombre de places de parking parce qu'on peut très bien s'imaginer que si on diminue ou si on construit quelque chose là-dessus, les voitures iront se parquer "sauvage", n'importe où et ça ce n'est pas acceptable. Nous estimons qu'il sera fort difficile de bâtir quelque chose sur ce parking.

Concernant les indications techniques qu'il n'aurait pas données, il reconnaît que ce rapport aurait mérité un paragraphe de plus mais avec l'information qu'il a amenée en préambule, il pense que maintenant il a argumenté les raisons techniques pour lesquelles on a choisi cette société.

M. L. Siliprandi (PLRT) signale que nous avons été également très sensibles à l'argument amené par la commission financière, proposant d'attendre la réception du rapport de la commission ad hoc qui a été créée pour étudier le site de La Tène. Finalement, nous avons pensé qu'il n'était pas forcément utile de l'attendre pour plusieurs raisons.

Même si on attend la réception de ce rapport, en imaginant qu'il arrive au mois de mars, qu'on ait un projet d'aménagement et qu'on s'aperçoive qu'il manque sur la commune un terrain de basket, qu'il faudrait faire un couvert pour la pétanque, qu'il serait utile d'avoir un terrain de handball parce qu'un club souhaiterait venir s'établir à Marin, qu'il faut requalifier les terrains du tennis, p.ex. On peut imaginer qu'il serait tout à fait intéressant de penser à un réaménagement global de la zone, parce que tout le monde trouve que c'est une bonne idée. A ce moment-là, il faudra voter un crédit pour trouver une solution et on l'étudiera.

Il pense que si on veut réaménager cette zone sportive, on devra passer par le biais d'un plan spécial. C'est une solution technique qui est amenée par le service de l'aménagement du territoire. Un plan spécial, c'est 24 à 36 mois de procédure dès le moment où on a choisi ce qu'on va faire sur ce terrain. En faisant un petit compte à rebours, en imaginant qu'on reçoive le rapport ce printemps, qu'on décide de faire une étude sur ce qu'on veut développer là-dessus, ça nous prendra bien 10 à 12 mois et ensuite, même si on est d'accord, même si la commune est volontaire et décide d'aller de l'avant, de construire, d'aménager, de viser l'avenir et est prête à investir, on attendra encore 24 à 36 mois avant de faire quoi que ce soit. Si tout va bien, on réaménage le site de La Tène dans 4 à 5 ans. La question à se poser, on se l'est posée aujourd'hui, est de savoir si ce parking est capable d'attendre 4 ou 5 ans. Il nous a semblé, dès le moment où on a rendu payantes les places de parc à La Tène, qu'on se devait quand même d'avoir un minimum de qualité sur les infrastructures qu'on offre, d'autant plus que toutes les autres places ont été refaites, notamment la place devant l'ancien terrain de football, qui a été complètement réaménagée.

Pour ces raisons, on a choisi non pas de mettre de côté le rapport de la commission ad hoc, qu'on se réjouit de recevoir pour voir ce qu'elle nous proposera, mais il nous semblait que ce n'était pas inopportun de réaménager cette place sans attendre le résultat final de ce rapport.

Il rappelle que le résultat de ce rapport sera peut-être de dire que cette place est tout à fait adaptée à l'endroit où elle est et qu'il faut modifier d'autres infrastructures.

Voilà pour quelles raisons on préconise quand même non pas de ne pas tenir compte de ce rapport mais de dire qu'il est n'est pas pertinent d'attendre sa réception pour faire cet investissement.

M. A. Crameri (PSLT), en tant que membre de cette commission, pense qu'il va démissionner parce que ça ne sert à rien de faire une commission où on demande notre avis et qu'on n'en tient pas compte. Il y a déjà eu 3 ou 4 séances de commission, on a été voir sur place, on a vu qu'il y avait des choses à faire, on a demandé aux sociétés leurs besoins et quand on arrive bientôt au bout de nos réflexions, et pour calmer peut-être certains, il signale qu'il y a peu de demandes. Maintenant, on dit qu'il faut procéder à la réfection de ce parking alors qu'on ne sait pas encore ce qu'on va faire. On va de toute façon proposer quelque chose au CG mais il pense que ça ne sert à rien d'avoir des commissions si le CC passe par-dessus et dit qu'il faut absolument faire ça.

Il demande de refuser cette demande de crédit, comme la commission financière, et de renvoyer la réfection de cette place après avoir pris connaissance de ce rapport, qui dira peut-être que ça va très bien. Le rapport sera certainement terminé au mois de mars.

M. S. Girardin (ELT) signale que deux arguments ne tiennent relativement pas debout.

Quand on parle des places de parc, il y a effectivement tout un tas de places de parc, l'été, qui sont sur des zones herbeuses, ce qu'on appelle sous les carolins, où il y a un parking pseudo sauvage, où les gens parquent, payent et s'en trouvent très bien parce qu'en plus leur voiture est souvent à l'ombre sauf quand ils parquent un petit peu plus loin vers le terrain de football. C'est là que l'argument ne tient pas parce que si on veut une harmonisation et dire qu'on ne veut que des places bétonnées, à ce moment-là, il faut supprimer les carolins et on bitume tout.

On a un budget et on se serre la ceinture. On a pris deux heures pour économiser 10'000 francs et on en prend 135'000 pour se faire un luxe. Il se demande s'il n'y a pas d'autres solutions. On pourrait faire un petit peu de doublette, c'est ce qui se passe quand on n'a pas les moyens de s'acheter un pneu neuf et qu'on le "rebletze". Si on regarde l'état de ce parking, il peut tenir encore quelques années, ce qui permettrait de prendre connaissance du rapport et de ses répercussions, comme l'a dit M. Crameri.

M. D. Rotsch (cc) pense qu'il y a un malentendu parce qu'on se trouve devant le cas de figure suivant. On a un parking qui doit être entretenu.

Certes, une commission planche sur l'aménagement de l'ensemble de la zone de La Tène mais est-ce le signal de dire qu'on attend le rapport de la commission, qui est certainement un travail extrêmement précieux et on l'attend avec impatience, est-ce qu'on attend ce rapport pour finalement dire ce qu'on entretient ou pas dans la zone, est-ce qu'on arrête de tondre le terrain parce qu'on ne sait jamais, c'est peut-être là qu'on voudra mettre le beach-volley, est-ce qu'on n'entretient plus le CIS parce que c'est peut-être là qu'on voudra mettre la pétanque ?

Aujourd'hui, et ça a été dit au sein de cette Assemblée, d'une manière ou d'une autre, même s'il devait se dégager quelque chose de fort en termes d'aménagement, il est évident que ce n'est pas demain que cela se fera. Il y aura un certain temps qui va s'écouler. Ce parking sera toujours là et il va se dégrader, c'est une chose certaine. Il en va de la responsabilité et de l'image de la commune. Il rappelle également qu'on offre une installation pour une prestation qui est payante par les utilisateurs.

Est-ce qu'on veut surseoir à tous les entretiens de la zone parce qu'on attend les résultats d'une étude qui demandera peut-être encore un certain temps de réflexion ? Au-delà du résultat de l'étude du groupe, respectivement de la commission ad hoc, une discussion politique viendra encore derrière. Cette discussion va prendre un certain temps et ce que proposera la commission ne sera pas forcément retenu dans son ensemble.

Il n'est pas en train de dire que la commission fait un boulot de singe parce qu'on ne va pas en tenir compte, de loin pas, et ce n'est pas non plus le cas du CC.

Le CC dépose cette demande de crédit dans le cadre d'ouvrages d'entretiens qui font partie du patrimoine communal, au même titre que le terrain de football ou que le CIS, p.ex.

M. P.-O. Maire (ELT), en tant que membre - comme M. Cramer - de cette commission, et même en tant que président, est surpris de voir la tournure que prennent les événements.

La première chose qui le surprend est qu'on a rencontré le CC le 21 novembre, on est allé visiter les installations du CIS, on a un conseiller communal qui participe à nos séances (on en a eu une le 24 novembre), et on a reçu ce projet juste après mais on n'a pas eu le temps de se rencontrer pour discuter de ce point de l'ordre du jour. On nous dit qu'on fait certainement du bon travail mais on nous met quand même les bâtons dans les roues.

On a un tout petit peu l'impression qu'on nous dit "Messieurs, vous bossez, allez-y, continuez, c'est bien, de toute façon on fait comme on veut !".

Il va dire la même chose que M. Cramer. Si ce crédit passe ce soir, en tant que président, il quittera cette commission ad hoc pour le développement d'une zone sportive.

M. M. Borel (PSLT) pense qu'on pourrait se poser une question qui n'a pas encore été abordée, sur laquelle la commission ad hoc pourrait peut-être amener une réponse. On a le choix entre de l'enrobé et des grilles gazon. Cette question n'est pas du tout abordée et quand il regarde les offres, il n'y a que 1'000 francs de différence. Il y a effectivement des questions qu'on peut se poser. La variante de l'enrobé a été choisie mais que va-t-il se passer si, dans deux ans, on nous dit qu'il faut mettre des grilles gazon parce que ça s'accorde mieux au reste du site ?

M. R. Walther (cc) n'a effectivement pas parlé dans son préambule ni dans son exposé des grilles gazonnées mais ce point a attiré toute l'attention du CC.

En fait, ces grilles gazonnées, pour un parking, sont certainement belles à voir mais après s'être entretenu très longuement avec le responsable du service de voirie, il en ressort qu'il y a des pavés gazonnés sur le parking de la Jowa, à la piscine du Landeron, et ceux qui y vont voient bien que là où les voitures se parquent, il n'y a plus de gazon.

Un jour ou l'autre, ces pavés vont se lever et quand notre équipe du service de voirie devra déblayer la neige avec la lame, ils vont taper dedans.

C'est la raison pour laquelle nous avons opté pour l'enrobé.

C'est une question d'entretien mais aussi de coût.

M. J.-P. Ros (PSLT) ne va pas rajouter d'arguments parce que sa religion est faite, mais il n'a pas très bien compris l'amendement de la commission financière ou, s'il a bien compris, il y a une clause suspensive, c'est-à-dire que cet arrêté n'entrerait en vigueur qu'une fois le rapport de la commission ad hoc rendu.

Cela pose un problème parce que peut-être que le rapport de la commission va dire qu'il faut un parking mais pas à cet endroit, pas comme ça et pas avec ce nombre de places.

Rien ne nous empêche, contrairement à ce qu'a dit M. Siliprandi, à ce moment-là, de commencer déjà les travaux du parking pendant qu'on attend de rezoner cet endroit et de lancer les démarches pour les installations sportives.

Mais s'il y a une clause suspensive, elle entre en vigueur au moment où le rapport est rendu. Là, on aura des chiffres, clairs, pour les travaux qu'on voudra faire, sur la base du rapport.

Il croit que la meilleure chose à faire est de rejeter ce rapport et il serait content si la commission financière, si elle y voit du sens, retire son amendement.

M. D. Jolidon (ELT) demande une interruption de séance, accordée par M. M. Binggeli (PSLT), président du CG.

* * * * *

M. D. Jolidon (ELT) signale que l'Entente propose de rejeter l'entrée en matière du rapport et de l'arrêté, qui retournent à la commune et qui devraient être représentés en même temps que le rapport de la commission ad hoc.

Si la commission ad hoc décide que ce parc ne sera plus un parc mais deviendra une surface sportive, il ne faut pas faire un enrobé qui dure 20 ans mais faire un enrobé qui dure le temps nécessaire à voter tous les crédits.

C'est pour cela qu'on a le temps d'attendre et nous vous proposons le refus d'entrer en matière.

M. J. Wunderlin (ELT), au nom de la commission financière et après discussions, propose au CC de retirer ce rapport, sinon on va proposer de ne pas entrer en matière.

M. R. Walther (cc) répond que le CC ne retire pas le projet.

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est refusée pour 25 voix contre 8.

M. R. Walther (cc) signale que le CC prend acte de cette décision démocratique. Le CC voulait assumer ses responsabilités et avoir une cohérence dans sa politique. Vous ne nous en donnez pas les moyens ni les armes. A vous d'assumer, merci !

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la motion du 19 mars 2009 de plusieurs conseillers généraux, déposée par Eric Flury et Jérôme Amez-Droz, intitulée « Personnel de la Commune de La Tène : Quelle politique de formation ? »

M. J.-M. Germanier (cc) constate qu'on est à la moitié de l'ordre du jour et que quelque part, depuis une heure environ, on s'agite derrière le rideau par rapport au repas qui va nous être servi.

Il propose de mettre un peu le turbo parce que ce rapport, non pas qu'il est peu intéressant ou pas important, pas du tout, mais il lui semble très précis.

Nous avons un petit mois et demi de retard par rapport à notre RGC puisque normalement nous devons répondre aux motions déposées dans un délai de 6 mois. La raison pour laquelle on a pris un mois et demi supplémentaire, vous l'avez sûrement vu et compris, c'est par rapport aux incidences budgétaires des décisions du CC.

Le texte de la motion et le développement par leurs auteurs ont été rappelés en pages 1 et 2. La politique actuelle ou la politique menée dans un passé récent par la commune de Thielle-Wavre

et celle de Marin-Epagnier a aussi été rappelée. La Tène, depuis sa création le 1^{er} janvier 2009, a repris les anciennes pratiques de Marin-Epagnier.

Ce qui est intéressant, c'est le plan d'actions et la politique à futur.

Le CC entend renforcer la formation professionnelle au sein de la commune, en augmentant les postes d'apprentissage à raison de 3 postes au niveau de l'administration communale (employés de commerce), au niveau du service de voirie d'un poste d'agent-e d'exploitation, respectivement au service de conciergerie par un poste d'agent-e d'exploitation ou de nettoyeuse en bâtiment.

Dans les deux derniers cas, il faut quand même savoir qu'avec le même effectif, on s'occupe actuellement de deux communes.

Les concierges ont des locaux supplémentaires à nettoyer, respectivement les TP ont des routes et autres jardins à entretenir.

Si on engage des apprentis dans ce cadre-là, c'est bien pour pouvoir les occuper et il y a de quoi faire.

Au niveau des coûts salariaux, cela a été bien évidemment intégré dans le budget.

La problématique, toujours actuelle, est celle des maîtres d'apprentissage. Si c'est réglé au niveau de l'administration communale, ça ne l'est pas encore pour les services de voirie et de conciergerie mais on a un certain laps de temps pour faire le nécessaire.

Un point particulier est également à mentionner concernant la formation continue. Le CC veut être proactif en ce sens qu'il entend mettre sur pied des entretiens annuels de développement. C'est toujours intéressant de mettre en place une telle politique parce que cela permet des échanges en matière d'objectifs à atteindre et en matière de motivation des collaborateurs. On prend environ une heure à une heure et demie par année et par collaborateur pour le même entretien, sans compter la préparation qu'il y a avant. Dans ces cas-là, on est plus proche de son personnel.

Merci aux auteurs de la motion qui ont donné l'impulsion nécessaire.

En guise de conclusion, il rappelle que dans toute entreprise, respectivement commune ou autre administration, le personnel c'est la richesse véritable. Il s'agit de le ménager et de faire en sorte que les choses se fassent de la façon la plus harmonieuse possible.

C'est sur ces mots que le CC vous prie de bien vouloir prendre acte du présent rapport.

M. E. Flury (PSLT), dans la même optique et pour gagner un petit peu de temps, va utiliser ses deux casquettes, à la fois d'auteur et de porte-parole du groupe.

En premier lieu, il aimerait au nom du groupe, des deux auteurs mais également des presque 40 signataires de cette motion dans ce collège, remercier le CC de son rapport, du travail qui a été fait et finalement d'avoir rejoint cette politique de formation professionnelle qui nous était chère et qui était assez clairement exposée par écrit mais aussi à travers de ce que nous avons ajouté par oral.

Nous avons demandé dans cette motion que soit dressée une liste des formations professionnelles potentiellement envisageables dans notre commune. La liste n'y est pas de manière tout à fait claire mais, effectivement, il semblerait que les actuelles ressources nous permettent de faire les fameuses formations commerciales, à savoir une formation professionnelle initiale menant à un CFC sur 3 ans, éventuellement des formations professionnelles initiales menant à une attestation fédérale professionnelle qui se fait sur 2 ans et des stages pour des études commerciales supérieures, ceci pour le premier corps de métier.

Agent-e d'exploitation, on l'a vu, ce merveilleux nouveau métier finalement extrêmement complet, et que seules les communes ou de très grandes institutions, telles que les hôpitaux et autres, peuvent envisager au niveau de la formation, puisque le métier est tellement complet qu'aucune petite entreprise ne pourrait se lancer dans une telle formation et, finalement, ce seront aussi les communes qui en seront les plus grands consommateurs une fois qu'on aura assez de gens formés sur le marché du travail et, bien sûr, le métier de nettoyeur-euse en bâtiments.

Il y a quand même une question qui se pose : est-ce que d'autres métiers sont envisageables ou est-ce qu'on arrive à une liste exhaustive ?

On aimerait saluer au passage, et très fortement, l'intention d'engager un-e 3^e apprenti-e de commerce. Ce n'est pas une mince affaire parce que la taille de l'administration communale étant ce qu'elle est et qu'elle n'est pas si gigantesque que ça, la présence d'un-e éventuel-le 3^e apprenti-e dans cette administration demandera de la force vive de la part des gens qui les entourent et il aimerait saluer l'effort que la commune compte faire.

On salue également, comme vous l'avez dit Monsieur le conseiller communal, les intentions pour les deux apprenti-es agent-es d'exploitation ou nettoyeur-euses en bâtiment. Là aussi, on sait que l'agent-e d'exploitation mobilisera plus que la voirie dans le panel de la matière à enseigner par le maître d'apprentissage. L'effort est louable et nous vous en remercions.

Un petit salut également pour l'intensification de la collaboration avec les ORP. Nous savons que l'équilibre à trouver entre le personnel engagé et le personnel placé n'est pas toujours facile à estimer, pour que les services soient de même qualité que par le passé. Il trouve que là, la commune a aussi son rôle social à jouer et nous souhaitons saluer cette initiative, de même que celle de mener des entretiens de développement professionnel.

Un tout petit point quand même peut-être. Nous allons évidemment prendre en considération ce rapport mais, quelque part, c'est encore un rapport partiel puisqu'il nous manque quelques réponses, en particulier en matière d'encadrement des apprenti-es dans les deux métiers techniques.

Il pense que le CG souhaite éventuellement, si ce n'est pas au travers d'un rapport, au moins au travers d'une information du CC, à être tenu au courant et au fait de ce qui va se passer réellement et peut-être pourquoi pas aussi des difficultés que vous rencontrez pour la mise en place de tout ça et de tous les efforts que vous allez employer pour gommer ces difficultés.

Merci au CC du travail qui a été fait.

M. L. Siliprandi (PLRT) signale que lors de sa séance de préparation, le parti libéral-radical de La Tène a pris connaissance avec intérêt de la réponse du CC à cette motion.

Nous avons été très agréablement surpris de la rapidité de réaction de notre Exécutif, presque dans les délais.

Nous avons également apprécié la politique formatrice prévue à l'avenir, notamment son extension à de nouvelles professions, telles qu'à la voirie et à la conciergerie, voire d'autres.

En bref, cette réponse et l'approche pragmatique et efficace qui s'en dégage concernant la formation professionnelle dans notre commune nous semblent tout à fait positives.

Nous en prenons donc acte avec satisfaction.

La parole n'étant plus demandée, M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, précise que l'art. 62 du RGC demande qu'on prenne acte de ce rapport.

Le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la motion du 19 mars 2009 de plusieurs conseillers généraux, déposée par Eric Flury et Jérôme Amez-Droz, intitulée « Personnel de la Commune de La Tène : Quelle politique de formation ? » est accepté à l'unanimité.

7. Motions et propositions

Aucune.

8. Interpellations et autres questions

Aucune.

9. Lettres et pétitions

Aucune.

10. a) Communications du Conseil communal

M. M. Luthi (cc) informe le CG de quelques points concernant la circulation routière.

Plusieurs arrêtés ont été pris et ont été sanctionnés ou sont sur le point de l'être actuellement. Il s'agit notamment de la mise à 50 km/h des routes des Grands-Bois et des Perveuil, de la mise à 30 km/h des rues et routes à l'Est de la rue Charles-Perrier, ainsi qu'une interdiction des skates et engins assimilés sous le parking de la CSUM.

Vous avez entendu parler avant de la piste cyclable entre Wavre et Marin. C'est un problème qui est actuellement discuté avec l'OFROU et que nous pensons pouvoir solutionner dans le cadre des travaux de l'autoroute. Cette piste cyclable n'est actuellement pas optimum puisque les vélos arrivent dans la région des giratoires, ce qui n'est pas concevable au niveau de la sécurité. On est en train d'étudier une autre solution pour faire arriver cette piste cyclable un peu plus bas que les giratoires, c'est-à-dire à la hauteur de la rue des Sors, quitte à passer par-dessus l'autoroute avec une passerelle. Mais tout ça est encore de la musique d'avenir. On verra ce qu'il adviendra de ce cas-là.

M. M. Luthi (cc) informe le CG que le dragage du port de La Ramée va commencer la semaine prochaine et durera environ 3 semaines.

M. M. Luthi (cc) informe le CG que les travaux de la Migros avancent rapidement. La semaine prochaine, on va nous présenter le plan d'aménagement de la zone verte qui se situe en Ouest du bâtiment. Deux commissions sont concernées et auront l'occasion de voir ce projet la semaine prochaine.

M. R. Walther (cc) informe le CG, suite à l'accident qui s'est produit au CIS il y a un peu plus d'une année, que l'ECAP a entièrement payé la réparation de ce sinistre. Il a payé l'expertise qui

a été demandée concernant les coupoles de béton et également l'étude pour la solution technique afin de réparer et de consolider les trois autres parois pour éviter que celles-ci tombent aussi.

Nous aurons donc bientôt un rapport à vous présenter pour qu'on puisse avoir un CIS en forme.

b) Communications du bureau du Conseil général

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, au nom du bureau du CG, présente tous ses vœux aux conseillères et conseillers généraux ainsi qu'à leur famille.

11. Divers

M. S. Girardin (ELT) signale que le groupe Chopin qui est venu il y a un mois a eu un grand succès. Par contre pour le spectacle du duo Anklung, il y avait à peu près autant de spectateurs dans cette salle que ce soir.

Il vous encourage donc à supporter Animatène, toutes ses animations, que ce soit dans cet Espace ou ailleurs.

M. S. Girardin (ELT) signale qu'en parcourant le budget, il a remarqué qu'on avait des loyers divers, mais on ne sait pas ce que c'est. Est-ce les bureaux fantômes de l'administration de Thielle-Wavre qui sont vides et qui sont sous-loués à des personnes qui désirent les occuper ?

M. M. Luthi (cc) répond que les loyers divers consistent essentiellement à la location des armoires qui se trouvent à La Tène ainsi qu'à La Ramée.

M. D. Rotsch (cc) souhaite rencontrer rapidement les membres de la commission d'urbanisme pour discuter de la séance de présentation, qui aura lieu la semaine prochaine, par Marin-Centre.

La parole n'étant plus demandée, M. M. Binggeli (PLST), président du CG, clôt la séance à 22 h 00.

La rédactrice du PV,

J. Nussbaum

Au nom du Conseil général :

Le président,

Le secrétaire,

M. Binggeli

N. Krügel